Image not found or type unknown

# Peut-on tous retirer sur une caution?

Par **Bo Allain**, le **19/10/2009** à **18:41**

Bonjour, étant sortis d'un appartement (450€ par mois plus 35€ de charges provisoires) fin juillet en superbe état, je devais récupérer une caution de 840€ (2 mois).
A ma grande surprise j'ai recu un chèque de 383€!
Le courrier accompagnant le chèque de l'agence me dit que le bailleur leur à retourné différent papiers: les relevés des charges locatives et les relevés des taxes d'ordures ménagères.
Comme je payais 35€ de charges provisoires ils me retires sur ma caution les charges dues de 2006, 2007, 2008 et 2009!
A t il le droit!?
Et pour montrer la sincérité du propriétaire il me retire aussi les taxes d'ordures ménagères 2006, 2007, 2008, 2009 que j'ai payés tous les ans! numéro de chèques à l'appui.
Quels sont mes droits envers tous ça?
Que dois je faire?

Merci d'avance pour vos réponces.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés